



Communauté française de Belgique

Agora : un groupe de concertation durable sur la protection de l'enfance et l'aide à la jeunesse - une initiative de dialogue entre administration et usagers

Un apport complémentaire au document de travail européen « *Précieux enfants,
précieux parents* » préparé par le Mouvement international ATD Quart Monde.



Apport Complémentaire n° 8

Septembre 2004

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de la Commission Européenne
au titre du Programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale 2002-2006.

Aux lecteurs

Cet apport a été rédigé dans le cadre d'un **Programme d'échange transnational 2002-2005** faisant l'objet d'un soutien financier de la part de la Commission européenne au titre du Programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale 2002-2006.

Les Programmes d'échange transnational veulent :

- promouvoir et soutenir l'organisation d'échanges sur les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui sont mises en œuvre en Europe ;
- encourager la coopération et l'apprentissage mutuel entre États membres.

Le présent apport fait partie d'un ensemble de textes complémentaires au document de travail « *Précieux enfants, précieux parents* » publié par ATD Quart Monde en novembre 2003. Il constitue l'un des 11 apports de natures très diverses qui proposent un éclairage spécifique des thèmes abordés dans le document initial. Ces textes visent à stimuler dialogues et réflexions dans le cadre d'échanges européens organisés à l'initiative d'ATD Quart Monde et de ses partenaires. Certains d'entre eux seront disponibles sur Internet à l'adresse :

www.atd-quartmonde.org/europe/precieuxenfants/index_pepp.htm

Pour tout renseignement sur le programme d'échange européen auquel le document « *Précieux enfants, précieux parents* » est lié : Délégation région Europe – Mouvement international ATD Quart Monde – 107, avenue Général Leclerc – 95480 - Pierrelaye – France – E-mail : region.europe@atd-quartmonde.org

Ce texte n'engage que ses auteurs, et la Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Dans la même série d'apports complémentaires pour échanger à l'échelle européenne :

Apport n° 1 – Mobilisation contre la pauvreté des enfants, interventions de protection de l'enfance... Un aperçu « pays par pays » pour les 10 États européens retenus dans l'exploration « *Précieux enfants, précieux parents* »

Apport n° 2 – Angleterre : regards sur des mobilisations du pays à partir de l'expérience et de la réflexion de parents en grande pauvreté

Apport n° 3 – Que pouvons-nous apprendre des pays du centre et de l'est de l'Europe ? Messages de Pologne et de Roumanie

Apport n° 4 – Lutte contre « la pauvreté des enfants » : quelle participation des enfants et des jeunes ?

Apport n° 5 – Le projet de promotion familiale, sociale et culturelle d'ATD Quart Monde à Noisy-le-Grand (France) : une évocation de l'action « petite enfance »

Apport n° 6 – La jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg sur les questions relatives au placement des enfants

Apport n° 7 – Actualités italiennes : éclairages sur quelques débats et rapports

Apport n° 9 – « *Nous vous partageons nos soucis et nos efforts par amour pour nos enfants* » : le témoignage de parents en lien avec les services de protection de l'enfance

Apport n° 10 – Le Centre Kauwenberg à Anvers en Belgique : une approche familiale, un souci d'accessibilité, un engagement citoyen

Apport n° 11 – Le « *Family Group Conferencing* » - un mode d'intervention qui veut donner aux familles concernées l'initiative de l'action à mener et le pouvoir de décision

Agora : un groupe de concertation durable sur la protection de l'enfance et l'aide à la jeunesse - une initiative de dialogue entre administration et usagers

« Mon premier souhait, c'est que dans 30 ans, mon fils ne se trouve pas dans un groupe de dialogue de ce genre. C'est pour cela que je dis aussi qu'il faut que ce groupe dure, car c'est un des lieux à partir desquels on pourra faire bouger les choses. »

un membre du groupe de dialogue, juin 2003

Ce texte présente une dynamique durable de dialogue et de concertation menée au sein de la Communauté française de Belgique sur les questions du placement des enfants et des interventions d'aide aux enfants, aux jeunes et leur famille. Cette dynamique a pris forme en 1998 et se poursuit aujourd'hui. Elle réunit, lors de rencontres mensuelles à Bruxelles, des fonctionnaires des services de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française de Belgique (membres de l'administration centrale et acteurs de terrain) et des membres militants de deux associations « d'usagers » des services, associations au sein desquelles des personnes faisant face à des situations de grande pauvreté « prennent la parole » : *Luttés Solidarités Travail* et *ATD Quart Monde Belgique*. Cette concertation est soutenue par le travail d'une collaboratrice du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale de Belgique.

Dans la dynamique de publication du document « *Précieux enfants, précieux parents* », ATD Quart Monde Europe a choisi de consacrer cet apport à la présentation de cette initiative de dialogue durable. Elle nous semble exemplaire au sein de nombreuses initiatives qui cherchent à créer les conditions d'une réelle participation des « usagers » dans le suivi, l'évaluation et l'élaboration des politiques publiques visant à soutenir les familles en situation de pauvreté¹. Nous savons que cette recherche répond à l'ambition de participation de la stratégie européenne pour l'inclusion sociale. Mais les initiatives ne vont pas de soi et exigent une vraie volonté politique dans la durée. Si des consultations ponctuelles d'« usagers » sont actuellement de plus en plus fréquentes dans les pratiques d'évaluation, un des mérites du groupe *Agora* est d'inscrire l'évaluation dans un dialogue durable où la connaissance mutuelle et la confiance qui se construisent entre les acteurs permettent une qualité d'analyse et de propositions sans commune mesure avec des initiatives ponctuelles.

Cette dynamique de dialogue et de concertation est le fruit d'une longue histoire de mobilisation dans la lutte contre la pauvreté en Belgique. Notre objet ici n'est pas de revenir en détail sur cette histoire. A ce sujet, nous renvoyons le lecteur à l'une de nos principales sources pour la rédaction du texte ci-après, à savoir le premier rapport bisannuel « *En dialogue, six ans après le Rapport Général sur la Pauvreté* »

¹ Voir notamment : « *La participation n'est pas un gadget* », dossier spécial in « *Nouvelles du réseau EAPN* », n° 101, juillet 2003, ou encore « *Guide des outils et méthodes de participation des personnes en difficultés : la participation au service de l'insertion et de la citoyenneté* », Uniopss, France, mars 2003.

de juin 2001 rédigé par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale rattaché au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. En guise d'introduction, il nous a néanmoins paru important d'évoquer rapidement « les racines » de cette dynamique de dialogue ; puis, après avoir présenté les partenaires du projet, nous développerons un petit historique du processus de dialogue avant de donner la parole à ses différents acteurs.

1 - Lutte contre la pauvreté : l'exigence d'un dialogue

« Un dialogue difficile entre celui qui n'a d'abord que sa souffrance à dire, et ses luttes, et ceux qui dans les services publics sont chargés d'appliquer des politiques, qu'il s'agisse de l'aide sociale, du logement, de l'accès au travail, de la santé... »²

En 1992, le Gouvernement belge confie à des associations la mission de rédiger un rapport sur la pauvreté. Avec le soutien la *Fondation Roi Baudouin*, une association, puis cinq, puis quinze (qui feront plus tard partie du « *Collectif des associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté* »), d'une part, l'Union belge des Villes et des Communes, d'autre part, seront peu à peu impliquées dans la dynamique. Le processus de travail et de rédaction qui conduira à la publication en 1994 du *Rapport Général sur la Pauvreté* est à l'origine de l'émergence en Belgique d'une vraie culture de « recherche de dialogue entre partenaires ».

C'est donc en toute logique que les associations au sein desquelles les plus pauvres s'expriment demanderont explicitement la poursuite et la formalisation de dialogues comme « l'outil d'une politique », qui impulserait un processus de politique générale de lutte contre la pauvreté en reliant tous les niveaux de compétences et d'interventions³. L'étape législative qui conduira à cette formalisation est l'« *Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la politique en matière de pauvreté* » du 5 mai 1998. Il prévoit qu'afin de réaliser ses objectifs, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale créé par l'Accord, « *associe d'une manière structurelle et continue à ses travaux les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, en faisant usage de la méthodologie basée sur le dialogue telle qu'elle a été développée lors de l'élaboration du Rapport Général sur la Pauvreté* »⁴.

Cette étape législative n'a en fait que confirmé un processus en marche dans le pays. A la suite du *Rapport Général*, les dynamiques de dialogue se sont développées en Belgique. A titre d'exemple, on peut citer :

- une concertation ponctuelle dans le cadre d'ateliers de travail sur la modernisation de la sécurité sociale et des allocations familiales (1996) ;
- un groupe de travail - réunissant des associations, des universitaires, des représentants des exécutifs des Communautés... - qui a conduit à la révision de la législation concernant la déclaration d'abandon ;
- dans le cadre d'une « *nouvelle forme de recherche sur les indicateurs de pauvreté en Belgique* »⁵, des associations sont impliquées dans une recherche en partenariat avec des universitaires, des représentants des partenaires sociaux et des représentants d'administrations. Des personnes vivant dans la pauvreté ont participé dès le début au processus de recherche même, en tant que co-rechercheurs. Ce projet en cours de réalisation est piloté par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

² *Rapport Général sur la Pauvreté*, Fondation Roi Baudouin et Gouvernement Belge, 1994, page 15

³ Ibidem, pages 410-412

⁴ Article 5 § 2 de l'accord, *Moniteur Belge* du 10 juillet 1999

⁵ Projet inscrit dans l'accord de coopération relatif à la continuité de la lutte contre la pauvreté

C'est dans ce contexte que s'inscrit la dynamique de dialogue dont nous présentons maintenant rapidement les acteurs.

2 – Les acteurs impliqués dans le dialogue durable

- **La Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse et ses services⁶**

Les services de l'Aide à la Jeunesse ont la charge, dans la Communauté Française de Belgique, de ce que nous avons communément appelé *la protection de l'enfance* dans le présent document. Les différentes réformes politiques qui ont progressivement fait de la Belgique un Etat fédéral ont conduit à attribuer aux Communautés les compétences qui relèvent de la culture et de l'éducation au sens large. L'aide aux personnes - et donc aux jeunes et aux enfants - en fait partie.

C'est en 1991 que la Communauté française prend un décret qui confirme et transforme les cadres législatifs précédents : celui de la loi de 1912⁷, qui était la première reconnaissance de la nécessité de protéger les enfants et les jeunes, et celui de 1965, qui met en avant l'intérêt de l'enfant (qu'il soit victime ou coupable) en se référant au concept d'enfant en danger. En 1991, la loi souhaite que les interventions s'attaquent aux causes des problèmes rencontrés par les enfants et les jeunes, en avançant un impératif de prévention. Les principes de la collaboration des parents de rechercher leur accord sont introduits : la déchéance peut être remplacée par une assistance éducative acceptée. Mais lorsque cet accord est impossible, la protection de la jeunesse est organisée sous la responsabilité d'un tribunal spécialisé créé à cet effet.

Le décret de 1991 comporte ainsi 4 principes directeurs :

- "**Déjudiciariser**" : faire sortir du champ judiciaire toutes les formes d'aide où une collaboration (du jeune, de la famille) peut être organisée. Pour cela, une nouvelle fonction est créée : des Conseillers, dirigeant un Service de l'aide à la jeunesse et garants des interventions menées au profit des jeunes lorsqu'elles peuvent se dérouler dans le contexte d'un accord. Le Tribunal de la jeunesse restera compétent en cas d'accord impossible et/ou lorsque l'intégrité physique ou psychique d'un enfant est gravement compromise. La mise en œuvre des mesures est alors confiée à un Directeur de l'aide à la jeunesse, assisté d'un service de protection judiciaire où travaillent des délégués.

- **Mobiliser la collectivité** : l'action des pouvoirs publics veut dépasser les interventions individuelles en agissant notamment sur les conditions de surgissement de la violence.

- **Susciter la participation** : Les interventions que les services sont amenés à initier doivent tenir compte de la famille d'origine de l'enfant du jeune. Le respect des liens familiaux est une priorité.

- **Offrir une aide spécialisée** : Le Décret reconnaît la nécessité éventuelle d'interventions spécifiques visant à promouvoir l'égalité des chances à propos du droit à l'épanouissement personnel, à la capacité de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ces interventions sont complémentaires à l'aide sociale générale et supplétives à celle-ci.

⁶ Voir aussi : www.cfwb.be/aide-jeunesse

⁷ En 1912, l'Etat belge devient acteur éducatif. La loi constitue les enfants en groupe particulier (irresponsabilité pénale, institution d'un juge des enfants) et fixe des limites à la puissance paternelle en prévoyant la déchéance de l'autorité parentale).

- **Luttes Solidarités Travail⁸**

Luttes Solidarités Travail (LST)⁹ est un « mouvement d'éducation permanente et de lutte en résistance à ce qui produit la pauvreté ». Depuis le début de son histoire en 1982 à Namur, il rassemble des personnes et des familles parmi les plus pauvres, et d'autres qui leur sont solidaires. L'association est actuellement présente en différents lieux de Wallonie : Namur, Andenne, Ciney-Marche et Tubize.

LST propose des rencontres régulières entre des personnes qui vivent la grande pauvreté et d'autres issues de divers milieux qui veulent entrer en solidarité avec elles et veut ainsi réaliser le droit d'association des plus pauvres. Un journal "*La main dans la main*" est réalisé par des personnes et familles, et est édité à plus de 1000 exemplaires et distribué en majorité dans la population pauvre.

L'association tient des permanences d'accueil à Namur et à Andenne, développe une permanence mobile dans les campings et domaines de la région de Ciney-Marche depuis 1996, et organise de nombreux groupes de travail thématique ainsi que des ateliers créatifs et d'expression pour enfants, jeunes et adultes. L'association est aussi à l'origine d'un projet de remise au travail et de formation qui a débouché en 1985 sur la création de *LST Coopérative*, une coopérative dans le secteur du bâtiment.

Sur la base de l'ensemble de cette présence et ces actions de terrain, LST souhaite aussi être un lieu de rassemblement et de réflexion pour contribuer à des avancées politiques, en partenariat avec d'autres associations. Dans le cadre du suivi du *Rapport Général sur la Pauvreté*, elle participe au travail du Service de lutte contre la pauvreté. LST est membre du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

- **ATD Quart Monde Belgique¹⁰**

Une présentation générale d'ATD Quart Monde en Europe est proposée à la fin de ce document. Ce sont des membres du groupe ATD Quart Monde de Liège qui participent au projet qui est présenté dans ces pages.

- **Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale¹¹**

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale est créé en Belgique en 1999 comme l'un des fruits de la mobilisation qu'a suscité le *Rapport Général sur la Pauvreté*. En 1995, le nouveau Gouvernement fédéral belge souhaitait en effet que la concrétisation des recommandations du Rapport fasse l'objet de travaux intensifs au sein de la nouvelle Conférence interministérielle de l'intégration sociale. Celle-ci nouera un dialogue avec les organisations défendant les intérêts des plus démunis et avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, un service public autonome.

⁸ Voir également : www.mouvement-lst.org

⁹ Extrait d'un document de présentation de LST : « Luttes : parce que notre vie est une lutte pour survivre et pour sortir de la misère, parce que nos luttes permettront de faire reculer l'extrême pauvreté ici et ailleurs. Solidarités : car c'est ensemble que nous ferons reculer la misère: les solidarités sont le moteur de ce changement. Travail : car ce que nous réalisons ensemble, pour sortir de l'assistance, est un travail que nous voulons voir reconnu. (...) Notre option de base, telle qu'exprimée dans notre charte, est de restaurer la solidarité entre les personnes, de travailler à ce que chacun soit respecté, que la justice et le partage ne soient plus de vains mots et que l'on reconnaisse le rythme auquel chacun et chacune peut avancer au vu de son expérience et de son histoire personnelle. »

¹⁰ Voir : www.atd-quartmonde.org

¹¹ Voir aussi : www.luttepauvrete.be

En 1999, l'accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté consolide cette démarche de partenariat en lui donnant une base légale émanant de l'Etat fédéral, des Communautés et des Régions, et en la dotant d'un outil permanent rattaché au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme : le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. On notera *SLP* dans la suite du texte.

Les missions du SLP sont définies de la façon suivante :

- répertorier et analyser les informations en matière de pauvreté, précarité, exclusion sociale et accès aux droits sur la base d'indicateurs ;
- organiser une concertation structurelle avec les associations au sein desquelles les personnes pauvres s'expriment et d'autres acteurs privés ou publics ayant une expertise en la matière ;
- rédiger, tous les deux ans, un rapport en concertation structurelle avec les associations au sein desquelles les personnes pauvres se rassemblent et d'autres acteurs privés ou publics ayant une expertise en la matière ;
- émettre des avis, des recommandations et des propositions concrètes sur toute question relative à la lutte contre la pauvreté.

Actuellement, une dizaine de personnes collaborent aux travaux du SLP pour l'organisation des concertations, la rédaction du rapport bisannuel, l'animation d'un centre de documentation...

4 - Le temps nécessaire à la confiance : l'histoire du groupe de 1997 à 2003

En mars 1997, la Ministre-Présidente de la Communauté française de Belgique reçoit les associations francophones partenaires du *Rapport Général sur la Pauvreté* dont notamment ATD Quart Monde et Luttes Solidarités Travail. Lors de cette rencontre, elle marque son accord pour un dialogue régulier entre ces associations et son administration. Elle demandera à la *Cellule Pauvreté* (aujourd'hui le SLP) du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme de contribuer à ce dialogue en participant aux rencontres, à leur préparation et à leur suivi.

C'est ainsi qu'en juin 1997, une réunion a lieu avec le responsable en charge du dossier « *enfance, jeunesse et santé* » au sein du Cabinet de la Ministre-Présidente. Il propose aux associations partenaires un interlocuteur, le directeur général de l'administration de l'aide à la jeunesse, et trois pistes de travail :

- rencontrer les conseillers et les directeurs de l'aide à la jeunesse ;
- rencontrer les responsables des services de placement familial ;
- rencontrer les services agréés de formation.

Une note des associations comme première base de travail

Les associations demandent alors le temps nécessaire pour mettre, avec des personnes directement concernées, leurs réflexions au clair. Une note écrite intitulée « *La famille et le placement des enfants pour cause de pauvreté* » va être peu à peu bâtie. Elle est finalisée en janvier 1998.

La première rencontre de dialogue a lieu en mars 1998. Elle concerne, dans un premier temps, des membres des associations et des représentants de l'administration centrale. Ils prennent la note écrite comme point de départ des échanges. De mai 1998 à avril 1999, durant huit rencontres de deux

heures, le texte est lu et discuté point par point. Les associations présentent ces points en faisant des références permanentes au vécu d'enfants et de parents en situation de pauvreté.

A de très nombreuses reprises, l'administration fait remarquer que les demandes formulées correspondent aux situations telles qu'elles devraient être selon le texte et l'esprit du décret. La réalité sur le terrain a beaucoup moins changé que le texte. Cette rupture entre le décret et son application est douloureusement vécue par les familles. « *C'est la prise de conscience de cette souffrance qui a le plus frappé tout au long des rencontres* » a évalué un membre de l'administration »¹².

La question prioritaire pour les membres du groupe devient alors de savoir comment améliorer l'application du décret.

Comprendre la loi

« *Très souvent, l'administration de l'aide à la jeunesse, quand nous revendiquons des changements à partir de ce que vivent les familles que nous connaissons, nous affirmait que ces changements sont déjà dans le décret de l'aide à la jeunesse. Le décret est donc mal appliqué. Il est très important pour nous de bien connaître et comprendre ce décret si nous voulons nous appuyer dessus pour le faire appliquer.* »¹³

En avril, mai et juin 1999, à la demande des associations et avec elles, le SLP organise une formation. Un avocat spécialiste en la matière accepte de lire avec des délégués des associations le décret de 1991 qui fixe les missions et le cadre de travail de l'Aide à la Jeunesse dans la Communauté française de Belgique. Les premières réunions du groupe de dialogue avaient en effet démontré que le texte du décret correspondait sur beaucoup de points à l'attente des personnes concernées, pour autant ces mêmes personnes, qui sont en relation avec un service de l'Aide à la jeunesse, ne connaissent pas cette législation et ignorent même comment y avoir accès. Elles ne sont donc pas en position d'exiger l'application.

Ce cycle de formation est exercice difficile à un double titre : « *d'une part parce que les militants [des associations] n'ont pas l'habitude de lire une loi et d'autre part parce que le décret de l'Aide à la jeunesse est un texte particulièrement difficile à comprendre, même pour les avocats* »¹⁴. Il va être un temps fort en marge du dialogue mais en lien étroit avec celui-ci. Une vingtaine de membres des mouvements ATD Quart Monde et Luttes Solidarités Travail y participe et « *montre qu'il est possible de comprendre une loi. Pour y arriver, un travail collectif est indispensable. Une brochure ne remplacera jamais l'indispensable travail de personnes au sein des associations* »¹⁵.

Vers un projet de recherche

De mai à octobre 1999, l'administration et les associations réfléchissent aux pistes de travail qui se dégagent de leur première année d'échange. Une des pistes retenues est de commanditer un travail de recherche scientifique pour vérifier des points de diagnostic, significatifs mais partiels, établis au cours des réunions. Chacun des partenaires rédige alors une note pour préciser comment il envisage cette

¹² Extrait du compte rendu de la rencontre du 2 avril 1999, cité dans le Rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, « *En dialogue, six ans après le Rapport Général sur la Pauvreté* », juin 2001, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Belgique.

¹³ Extrait du compte rendu de la rencontre du 28 avril 1999, Ibidem.

¹⁴ Ibidem.

¹⁵ Ibidem.

recherche et en mars 2000, un travail de mise commun permet de définir un objet de recherche : « *L'apport de la parole des familles dans l'aide à la jeunesse* ».

Pourquoi cet objet ? Pour les participants au dialogue, l'écrit, à condition qu'il garde la trace des points de vue de chacune des personnes concernées, y compris des parents et de leurs enfants, pourrait contribuer à réduire l'écart constaté entre le décret et son application par rapport à une de ses ambitions fondamentales, à savoir : susciter l'implication des parents et familles dans le fonctionnement de l'aide à la jeunesse.

Ainsi est née l'idée de commanditer une recherche pour faire un état de la place effective de la parole des familles dans l'aide à la jeunesse, en se basant sur le matériau de base que seraient les dossiers d'enfants et de leurs familles. « *Cette approche est parcellaire puisqu'elle ne rend pas compte de ce qui se passe avant et après l'écriture, en marge de celle-ci ; mais elle est néanmoins pertinente parce que l'écrit reste comme base de travail, il suit la famille. Il constitue la condition préalable pour introduire un recours. De plus, l'enfant qui aura plus tard accès au dossier, selon ce qui y est dit de ses parents, s'identifiera à eux comme personnes qui luttent ou qui laissent tout aller. Ce sont ses racines dont il est question dans l'écrit.* »¹⁶

Avec soutien de la Ministre de l'Aide à la jeunesse, un appel à projets est alors lancé, et jusqu'en octobre 2000, les réunions du groupe, auxquelles participe alors aussi un membre du cabinet de la Ministre, sont consacrées à l'examen des réponses à cette consultation. En décembre 2000, la recherche est confiée au « *Centre de recherche et d'intervention sociologiques de l'université de Liège* ». En janvier suivant, une première rencontre a lieu entre chercheurs, le cabinet de la Ministre et les acteurs du groupe de dialogue. En mars, un comité d'accompagnement de la recherche auquel s'ajoutent trois conseillers se réunit pour la première fois.

En 2001, le groupe accueille des professionnels de terrain : naissance du groupe Agora

Les rencontres qui avaient réunis l'administration centrale et les associations depuis 1998 ont dès le départ été conçues comme préparation de rencontres plus larges, incluant des professionnels de terrain des services de l'Aide à la jeunesse (directeurs, conseillers, délégués). Mais ce n'est qu'en février 2001 que ces acteurs estiment le moment venu et préparent la première rencontre élargie aux professionnels de terrain qui a lieu en avril 2001. Dès lors, le groupe de dialogue se donnera le nom de *groupe Agora*. A ce sujet, une actrice du groupe témoigne : « *Nous savons que ce nouveau dialogue est une étape plus difficile encore, car plus les intervenants sont proches du terrain, plus ils se sentent personnellement mis en cause quand nous parlons de la souffrance des familles. Ils nous faut donc à nouveau établir la confiance entre nous en prenant le temps de nous rencontrer. Nous avons, par exemple, pensé important que chacun se présente personnellement. (...) Nous sommes conscients que nos points de vue sont forcément différents de ceux des intervenants sociaux et que l'on ne pourra se rencontrer en vérité que si l'on accepte que les intervenants parlent de leur vécu et qu'ils acceptent que nous parlions également de notre expérience et de notre vécu ...* »¹⁷. De son côté, un Directeur de SPJ participant au groupe dira : « *Lorsque les professionnels de terrain sont rentrés dans le groupe, cela n'a pas été facile pour eux. Au début, je trouvais que l'on n'arrivait pas à communiquer facilement. Il y avait d'un côté la souffrance de parents apportée par les associations, et d'un autre côté notre pratique. On pouvait dire que la réalité événementielle apportée par les associations, n'était pas la réalité de tous les*

¹⁶ Rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, « *En dialogue, six ans après le Rapport Général sur la Pauvreté* », juin 2001, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Belgique.

¹⁷ Godefroid et Januth, « *L'expression collective des familles, indispensable pour un vrai partenariat* », in dossier « *Aide à la jeunesse : j'ai dix ans et j'ai des choses à dire...* », Revue « *Travailler le social* », n°33, 2002, Gembloux, Belgique.

dossiers que nous avons à suivre, mais cela ne permettait pas d'avancer. Les professionnels qui étaient là devaient forcément accepter d'être dérangés, de voir leur pratique remise en question. »¹⁸

Cette étape est donc vécue comme importante pour l'ensemble de la dynamique et c'est un processus qui prend à nouveau du temps. *« Depuis l'étape du groupe Agora et l'arrivée des professionnels du terrain, nous sommes sur un pied d'égalité dans la présentation de situations vécues. On réalise aussi ensemble quelles peuvent être les peurs, les angoisses, la pression qui s'exercent sur les professionnels de terrain. Les membres des associations peuvent être parfois surpris : "Comment ? Vous pouvez avoir peur ?". A ce sujet, il y a encore beaucoup à échanger »¹⁹*, témoigne un responsable de l'administration centrale.

Les conditions du dialogue : l'analyse du Service de Lutte contre la Pauvreté

Le SLP, dans son rapport bi-annuel de juin 2001, relève que l'engagement des participants, le caractère collectif de la démarche et le choix du point de départ par un travail écrit produit par les usagers constituent des éléments clés de la réussite du dialogue. Puis il soulignera que *« trois caractéristiques des délégations jouent un rôle déterminant dans l'évolution du dialogue: leur constance, leur rôle de relais auprès de leurs membres et leur investissement en temps. »*

La constance

Le fait que les mêmes délégués soient toujours présents, tant du côté de l'administration que du côté des associations, facilite la connaissance mutuelle, la confiance et la continuité des travaux. En ce qui concerne les associations, ce constat est à nuancer : un petit noyau stable participe à chaque rencontre ; d'autres délégués, confrontés à des conditions de vie particulièrement difficiles, ont participé un moment seulement.

Les relais

Les membres de l'administration relaient auprès de leurs collègues le contenu des échanges. Ce rôle de relais est fondamental en vue de l'élargissement du dialogue aux directeurs, conseillers et délégués, et pour préparer la prise en compte sur le terrain des résultats de la recherche²⁰. La présence de la directrice générale adjointe experte facilite cette communication interne y compris auprès de la directrice générale et de la Ministre de l'aide à la jeunesse.

Les associations, quant à elles, préparent chacune avec leurs membres les rencontres. Ce travail, qui implique de parler de situations très douloureuses, n'est possible que parce qu'il a été précédé et s'accompagne toujours d'une très grande proximité entre les membres des Associations, d'un côté à côté qui permet de mieux comprendre ce que vivent les familles les plus pauvres et de chercher avec elles des perspectives d'avenir. Les délégués des Associations se réunissent ensuite pour une préparation commune.

Le SLP participe à cet effort en offrant aux partenaires un outil de transmission : des comptes rendus très complets de chaque rencontre, tant de celles communes à l'administration et aux associations que de celles internes aux associations. Ces écrits permettent par ailleurs de vérifier si les uns et les autres se sont bien compris.

Le temps, facteur central

Le processus est en cours depuis 1997 (...). Les partenaires ont échangé durant un an sur la base d'un texte de six pages, étudié point par point. Ils ont pris six mois pour dégager les suites possibles de ces rencontres, trois mois pour écrire ensemble un cadre de recherche. La préparation par l'administration centrale et les associations de la rencontre avec les professionnels de terrain se compte en années (de mars 1998 à février 2001).

¹⁸ Entretien du 20/06/03 avec l'un des rédacteurs du présent document.

¹⁹ Entretien du 20/06/03 avec l'un des rédacteurs du présent document.

²⁰ *« Tout le monde a appris. Il y a une meilleure connaissance de la réalité de l'autre. Par ailleurs, il faut rappeler que nous, les professionnels de terrain, nous sommes mandatés par nos unions respectives. Chaque mois, dans la réunion de l'Union des délégués, nous donnons un écho de l'avancée du groupe Agora. Notre rapport annuel fait aussi un compte rendu de ce travail. C'est déjà une façon de transmettre. »* - témoignage d'une déléguée d'un service de protection de la jeunesse recueilli le 20 juin 2003 par les rédacteurs du présent rapport.

Dans cette nouvelle étape, avec les nouveaux participants, un travail de relecture de certains articles du décret va peu à peu être mené. Il conduira à des échanges qui aborderont la chronologie des étapes de la relation professionnel-usager.

Puis, au courant de l'année 2002, dans un souci de systématisation de la réflexion, le groupe se lancera dans un travail visant à produire un écrit relatif au « premier contact », dans lequel sera incluse une analyse de la notion de danger.

Le premier résultat de la recherche, un moment de test pour le groupe

Fin 2001 et début 2002, les participants au groupe de dialogue prennent connaissance du rapport universitaire de la recherche sur « *L'apport de la parole des familles dans l'aide à la jeunesse* ». Plusieurs d'entre eux ont fait partie du comité d'accompagnement de cette recherche tout au long de l'année 2001. Néanmoins, ce premier résultat ne répond que partiellement aux questions de départ. Des analyses devront être poursuivies, mais le groupe ne souhaite pas se lancer dans un suivi immédiat. Il conserve le résultat du travail comme une ressource pour l'avenir et ce dernier n'est pas rendu public.

Pour beaucoup de membres du groupe, cette étape de conclusion de la recherche, qui était attendue comme un aboutissement et devait permettre une communication du groupe vers l'extérieur, devient un moment de test pour la solidité de dynamique. « *Il faut réaliser que c'était un grand choc. La recherche devait être le premier aboutissement d'un travail de fond des années précédentes. On sentait un vrai accord et une cohérence. Nous nous étions mis ensemble d'accord sur son titre. Nous avons obtenu pour la recherche un accord pour accès limité à des dossiers confidentiels avec l'aval des politiques, des administrations et de la Cour de déontologie.* »²¹

Devant la déception que certains acteurs expriment, « *le groupe a tenu* »²². « *Nous restons heureux de ces temps de rencontres qui ont été ceux du comité d'accompagnement de la recherche. Car là aussi, l'esprit de dialogue avec les conseillers et l'administration ont été constructifs.* »²³

« *Nous avons appris que dans une pareil dynamique, un aspect "recherche" et le dialogue avec le monde universitaire n'était pas aussi facile qu'on aurait pu le penser.* »²⁴

La demande et le danger : un travail sur les premiers contacts

A partir du printemps 2002, les rencontres du groupe Agora se centrent sur le contexte et la nature de « la demande » faite aux services de l'Aide à la jeunesse ce qui le conduit peu à peu à engager une réflexion sur « la notion de danger ».

Les questions sur lesquelles les participants échangent sont par exemple les suivantes : « *La notion de demande : D'où vient la demande ? Comment le premier contact s'est-il passé ? Est-ce la famille qui a introduit une demande d'aide ? Est-ce un service qui a alerté l'Aide à la Jeunesse (Parquet, école, service de santé infantile,...) ? La plainte a-t-elle été envoyée par le voisinage ou par un membre de la famille élargie ? (...) La notion de danger : Comment la notion de danger est-elle évoquée dans les rapports ? Comment l'accueil s'est-il passé ?* »²⁵

Dans le cadre de ce questionnement, deux réunions du printemps 2002 ont permis aux conseillers et aux délégués de l'Aide à la Jeunesse de présenter des expériences positives qu'ils avaient eux-mêmes vécues. Ils ont alors mis en exergue les éléments qui, d'après eux, avaient permis un processus et un

²¹ Entretien avec des membres de LST du 19/06/03 avec l'un des rédacteurs du présent document.

²² Ibidem.

²³ Rapport d'activité 2002, ATD Quart Monde Belgique, pages 172 et 173.

²⁴ Un directeur de SPJ - Entretien du 20/06/03, ibidem.

²⁵ Rapport d'activité 2002, ATD Quart Monde Belgique, pages 172 et 173.

dénouement heureux. « *Nous nous sommes demandés pourquoi un dossier évoluait bien à partir d'un point de départ que l'on pouvait estimer complexe. En parlant des exemples positifs, on sait bien que l'on aborde aussi les faiblesses de nos moyens ou interventions.* »²⁶. Par la suite des situations ont été présentées dans lesquelles le contact entre la famille et le SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse) ne s'était pas établi. Les intervenants ont ainsi essayé de dégager les éléments qui ont entravé un démarrage positif des relations.

En 2003, les rencontres se sont poursuivies de façon encore plus structurée afin d'arriver à un « *écrit commun* » au sujet « des premiers contacts » entre les Services de l'Aide à la Jeunesse et une famille. Cette parole commune présenterait les points d'accord issus du croisement des réflexions et des expériences au sein du groupe, et pourrait faire l'objet d'une diffusion et d'une publication dont le groupe débat également. Certains participants souhaiteraient que ce premier texte puisse être transmis aux responsables politiques et donner ainsi plus de portée au travail du groupe.

L'historique du groupe et le descriptif des étapes de son travail s'arrêtent ici courant 2003. Depuis lors, les rencontres mensuelles se poursuivent, réunissant suivant les disponibilités de chacun, 6 à 10 membres des associations, entre 15 et 20 membres des Services de l'Aide à la Jeunesse et la collaboratrice du SLP. Le travail de rédaction collective de l'écrit dont il est question ci-dessus a continué avec comme priorité le dialogue et la recherche d'accords de fond. En 2005, ce travail devrait donner lieu à des présentations et nouveaux dialogues à l'initiative du groupe Agora, en particulier à l'occasion d'un colloque qui s'inscrira dans les manifestations qui marqueront en Belgique la 19^{ème} Journée Mondiale du Refus de la Misère le 17 octobre 2005.

5 - La parole aux acteurs

Nous avons souhaité rassembler ici des points d'évaluation et de mise en perspective de cette dynamique par chacun de ses acteurs²⁷.

- ***Les membres de la Direction et des services de l'Aide à la Jeunesse***

Dès 1999, la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse évoque le travail du groupe dans son rapport d'activité annuel et souligne que « *l'esprit de dialogue qui a animé ces rencontres vise à légitimer la pensée issue de l'expérience de vie et des luttes menées par les personnes vivant dans la pauvreté et à imaginer des modes de collaboration appropriés avec différents professionnels* ».

Plus tard, dans une intervention à l'occasion d'un colloque international²⁸ en mai 2001, Madame Danièle Delatte-Gevaert, la directrice générale adjointe à la direction générale de l'aide à la jeunesse, qui préside les rencontres mensuelles du groupe, en parle en ces termes : « *Depuis plus de trois ans, l'administration et les associations participent à des réunions régulières, au cours desquelles sont analysées, avec la plus grande franchise et beaucoup d'ouverture, les attentes des associations par rapport à l'aide apportée en vertu du décret relatif à l'aide à la jeunesse et à la manière dont celui-ci est appliqué (...). Ces rencontres entre l'administration et les associations ont dès le départ été conçues*

²⁶ Un directeur de SPJ - Entretien du 20/06/03.

²⁷ Les textes de cette partie sont soit extraits d'ouvrages publiés, soit le fruit d'entretiens réalisés les 19 et 20 juin 2003 dans le cadre d'interviews menées par les rédacteurs du présent document.

²⁸ Session européenne « *Justice et Quart Monde* » en mai 2001 à l'Ecole nationale de la magistrature à Paris.

comme préparation de rencontres plus larges, incluant les conseillers et les directeurs de l'aide à la jeunesse, ainsi que leurs services sociaux qui, sur le terrain, prennent les décisions d'aide auxquelles les familles doivent collaborer ou à tout le moins être associées. Cette deuxième phase des échanges vient de débiter et s'annonce, comme la première, d'une extraordinaire richesse, tant nous avons à apprendre de nos compétences respectives, celles-ci n'étant pas réservées, loin s'en faut, aux seuls professionnels. »²⁹

Lors d'un entretien³⁰, les participants appartenant aux Services de l'Aide à la Jeunesse évoquent les conditions qui ont rendu possible travail constructif du groupe. Ils citeront :

- la volonté d'écoute et de dialogue ;
- la patience : *« C'est vraiment important car c'est ce qu'il y a parfois de plus difficile dans le cadre d'une administration. Le groupe a la chance d'avoir une mission claire donnée par la politique sans avoir la bride au cou pour donner des résultats. La mission, c'est en quelque sorte la construction du groupe. » ;*
- le choix d'un travail par étapes : *« Nous avons commencé notre dialogue en l'absence des professionnels de terrain. C'était vraiment important dans un premier temps de pouvoir écouter le vécu apporté par les associations sans se sentir directement évalués. (...) A partir des insatisfactions du vécu et du travail de ré-appropriation du décret, nous nous sommes rendus compte que nos lectures et les ambitions du décret nous rassemblaient. » ;*
- l'engagement et l'ouverture des participants : *« Ce qui permet le groupe, c'est donc cette capacité des participants à pouvoir se remettre en question, mais aussi leur engagement à participer, car il faut vouloir dégager du temps pour cela : une matinée par mois, ce n'est pas rien dans nos agendas. » ;*
- l'implication durable de la Direction de l'Aide à la Jeunesse : *« Le rôle et la continuité d'une personne référence comme la directrice générale adjointe est déterminant. »*

Les membres de l'administration centrale et des services de terrain témoigneront aussi de l'impact de ce groupe sur leur propre pratique et sur la qualité de la communication interne qui s'établit : *« C'est évident que les positions que je prends face à des collègues dans d'autres dossiers ou circonstances sont influencées par ce que nous vivons dans le groupe Agora. Ce type de réunion est aussi intéressante car elle permet aux responsables de l'administration centrale d'être en prise avec le vécu des agents de terrain et des usagers. » « Je vois qu'au niveau des personnes impliquées dans le groupe cela amène un épanouissement. Mais depuis toutes ces années que je suis dans le métier, je dois dire que ce groupe est une des rares fois où l'administration centrale est à l'écoute dans la durée des difficultés que les travailleurs de terrain peuvent rencontrer. » « On est arrivé dans le groupe et chacun avait sa loupe personnelle qui grossissait sa propre perception des questions et du vécu. On apprend à changer de loupe. Pour nous, cela nous permet de reconnaître plus finement nos limites et de mesurer ce que peut vouloir dire la maltraitance institutionnelle. (...) Je suis également marqué par la façon dont les associations mesurent de plus en plus la difficulté de développer un service de qualité dans un quotidien de travail où le manque de moyens est évident. »*

²⁹ Delatte-Gevaert Danièle, « Belgique : la communauté française et les placements », in « Le droit de vivre en famille », Dossiers et documents n°11, Revue Quart Monde, 2002, pages 51 à 54.

³⁰ Entretien du 20 juin 2003 avec Mme Danièle Delatte-Gevaert, Directrice générale adjointe - Mr Wattier, Responsable du service de formation et recherche - Mme Claudine Halsberghe, Délégué en chef du service de l'aide à la jeunesse (SAJ) à Mons - Mme Isabelle Preyat, Délégué au Service de protection de la jeunesse (SPJ) à Charleroi - Mr Guy Declercq, Directeur d'un SPJ à Tournai.

Quant aux perspectives d'avenir, Madame Delatte-Gevaert, qui préside les échanges, se préoccupe de savoir comment l'élan du groupe peut être nourri : « *Comme le rythme de travail est lent, on peut se demander : comment maintenir la dynamique du groupe ?* ». Un professionnel de terrain évoque de son côté différentes interrogations : « *Je me pose la question de la place de la parole des jeunes dans le groupe. Comment pourrait-on intégrer la vision des adolescents par exemple ? Mais notre défi reste celui de la transmission et de la ré-appropriation par d'autres de ce que nous avons acquis. Comment va-t-on communiquer ? Comment va-t-on quitter ce groupe de cheminement pour faire passer le produit de nos échanges sur le terrain ? C'est l'enjeu de la note sur les premiers contacts que nous travaillons actuellement. (...) Une autre question est celle de la mise en route de groupes similaires sur d'autres questions. On pourrait penser que ce qui est expérimenté dans notre contexte pourrait être vécu sur d'autres terrains et problématiques, comme celui de l'école par exemple.*»

- **Les membres d'ATD Quart Monde**

Les remarques qui suivent sont extraites de l'intervention³¹ intitulée « *L'expression collective des familles, indispensable pour un vrai partenariat* », réalisée³² par deux participants réguliers au groupe Agora et membres d'ATD Quart Monde, Madame Colette Januth et Monsieur Patrick Godefroid.

Madame Colette Januth intervient ainsi au sujet du groupe : « *Il n'est pas simple [pour des parents] de parler d'un sujet aussi difficile que celui de la famille quand, depuis des générations, on vit l'angoisse du placement des enfants. Notre histoire est une plaie à vif et ce n'est qu'en nous retrouvant entre parents ayant vécu cette même histoire, avec d'autres qui s'engagent à nos cotés, que nous pouvons prendre un peu de recul pour réfléchir et analyser ce que nous avons vécu et vivons encore.*

Cette rencontre, ce dialogue ne peuvent se faire qu'à plusieurs conditions :

- *Que nous comprenions bien que notre point de vue est forcément différent face aux mêmes événements, un père ou une mère de famille ne dira pas la même chose que l'assistante sociale, même si l'un et l'autre sont profondément touchés par la situation et veulent le bien des enfants.*
- *Que nous acceptions que notre façon de s'exprimer soit différente et que nous reconnaissons que nous ne sommes pas égaux face aux décisions concernant notre propre famille.*

Actuellement, les familles hésitent encore à demander de l'aide. Un placement au départ volontaire devient par la suite encore très souvent contraint. Si des mesures doivent être prises, cela doit se faire en concertation avec la famille, en ne perdant pas de vue que cette démarche est très délicate puisque les parties à la cause sont de forces très inégales. En effet, le décret de l'aide à la jeunesse insiste sur la nécessité de travailler dans l'accord. Les décisions sont de plus en plus souvent prises en dialogue, mais l'inégalité de parties reste un fait, une réalité. Les rapports écrits devraient pouvoir être conçus comme un instrument de travail, construits avec les personnes concernées, l'idéal est la rédaction en commun.

(...) Les délégués des associations qui participent aux rencontres du groupe de dialogue depuis le début sont à la fois des militants qui ont connu la misère et parfois le placement pour eux-mêmes ou leurs proches, mais surtout, ils restent proches des familles qui ont une vie dure. Par exemple, Patrick a comme mission de faire des visites aux familles, et des permanents comme moi ont eux aussi un engagement de proximité avec des familles en grande pauvreté. (...) Pour que ce dialogue soit possible avec l'administration, nous avons donc veillé, entre associations, à ce que chaque membre qui participe

³¹ Godefroid et Januth, « *L'expression collective des familles, indispensable pour un vrai partenariat* », in dossier « *Aide à la jeunesse : j'ai dix ans et j'ai des choses à dire...* », Revue « *Travailler le social* », n°33, 2002, Gembloux, Belgique.

³² Intervention réalisée à l'occasion d'un colloque marquant les 10 ans du décret de 1991 sur l'Aide à la Jeunesse.

aux rencontres soit quelqu'un qui garde une proximité avec les familles les plus pauvres, à ce qu'une préparation sérieuse se fasse au niveau de chaque association, puis entre les associations, avant chaque rencontre avec le ministère ou l'administration. (...) Le dialogue n'a pas toujours été facile. Nous avons des récits de souffrances et de blessures qui mettent en cause tout le travail de l'aide à la jeunesse. C'est à force d'écoute mutuelle, lors de rencontres très régulières – une fois par mois - que nous avons fini par créer la confiance. »

Dans la même intervention, Monsieur Patrick Godefroid explique comment, à l'occasion d'une rencontre du groupe, une conseillère avait raconté la démarche que faisait un père auprès de l'Aide à la Jeunesse pour que sa fille puisse partir en vacances. En réponse à cette démarche, dont on sait combien elle peut être difficile, le service a pu financer les vacances. La question des membres d'ATD Quart Monde est alors : *« Est-ce que la démarche positive que le père fait est bien reprise dans son dossier d'aide, ou est-ce qu'il est simplement noté que le service a financé les vacances de l'enfant, ce qui est tout différent... »*. C'est ce type de questionnement qui fondait en partie le choix d'engager une recherche sur la place de la parole et des gestes des familles dans les dossiers de l'aide à la jeunesse. Madame Colette Januth poursuit sur la même rencontre : *« A la fin de cette rencontre, parfois difficile, la conseillère restait inquiète que cette recherche mette en cause les pratiques des services, un autre conseiller dira : "Je ne sais pas si la recherche apportera quelque chose, mais en tout cas, après vous avoir entendus, je n'écrirai jamais plus de la même façon." »*

• **Les membres de l'association Luttes Solidarités Travail**

A l'occasion d'un échange³³ sur le travail du groupe de dialogue et sa portée, les membres de LST souligneront d'abord **l'engagement durable** des divers participants. *« Il y a plusieurs années, je n'imaginai pas que l'on en serait arrivé là, à ce rythme de rencontre régulière, où il y a un profond respect et une vraie demande de comprendre. Cela est loin d'être magique, il y a une quantité d'éléments qui contribuent à cette réussite. D'abord la durée. Il y a des acteurs qui sont dans le groupe et qui étaient là déjà lors de réunions sur le thème en 1992. Il y a une motivation de fond à faire avancer les choses. Je suis vraiment surpris par la façon dont la parole s'est libérée. C'est sûr que tenir ainsi dans la durée c'est difficile, surtout pour les participants qui ont la vie difficile. On s'épuise.*

Du côté des services de l'Aide à la Jeunesse, on a vu des acteurs de terrain demander de faire partie du groupe. Il faut imaginer le climat de vérité et de confiance qu'il y a dans ces rencontres. Une fois, un directeur nous a partagé une notification qu'il venait de recevoir du juge. Nous avons lu ensemble ce texte. Il nous posait la question : "Voilà ce que je reçois du juge, et maintenant que dois-je faire ?". Cela a conduit à toute une réflexion sur l'aide contrainte. »

« Les professionnels de terrain qui participent au groupe nous disent qu'ils changent de pratique. (...) Certains ont déjà pris sur eux de reprendre des dossiers où ils se sont impliqués par la suite, non sans risque. L'un d'entre eux a pris le temps d'aller voir directement une famille et de découvrir sa situation. Dans ce cas-là, il a pu dire que l'information qui arrivait dans son bureau ne correspondait pas à la réalité qu'il a découverte. Il a fait son travail avec le regard de la famille. »

Une préparation à partir du vécu

« Au sujet de notre propre engagement, on doit redire que le travail collectif de préparation que l'on fait ensemble n'est pas seulement une marque de sérieux ou de qualité ; c'est aussi d'une certaine façon nécessaire à l'équilibre dans le dialogue. (...) Parfois une seule phrase d'une intervention est

³³ Rencontre du 19 juin à Namur avec Andrée Defaux, Didier Verbeke et Marc Otjacques avec un des rédacteurs du présent document.

retravaillée, validée par 20 personnes. Nous avons le souci qu'elle ne se retourne pas contre nous, les parents. Mais on n'est jamais sûr de rien. Nous avons par exemple fait l'expérience de partager une situation d'une famille de notre groupe, donc de partage le plus « précieux » et « douloureux » de notre vie. Mais si les professionnels s'en saisissent pour refaire le point de l'affaire, cela ne bénéficie pas forcément à la famille. Alors, on est face au dilemme : Comment « cacher » les familles qui sont derrière les situations et pour autant partir du vécu des gens ? (...)

Nous sommes convaincus que l'on doit partir du vécu, de la mise en pratique effective des mesures, et pas des théories ou de la description des dispositifs. C'est là où se jouent les choses. Mais quand on est dans le vécu, c'est plus dur de faire changer ou avancer les choses. »

Le groupe de dialogue, un exemple de bonne pratique pour l'Europe ?

« L'histoire du groupe fait que l'on n'a pas cherché dans sa constitution une « représentativité » de toutes les situations et de tous les parents. Il y a un choix de départ qui est posé - partir de la situation des familles en grande pauvreté -, et une conviction : à partir de certaines situations, si on donne des lieux de débats et de structuration de la réflexion, on peut comprendre l'essentiel des questions qui se posent. De manière générale, les systèmes dans les différents pays de l'Europe doivent présenter de grandes différences, mais le groupe de dialogue touche probablement une question universelle : comment tient-on compte des premiers acteurs les plus proches des enfants ? Si on prend le temps de bien faire les choses, si on part de situations souvent les plus fragiles à cause de la très grande pauvreté, on va retrouver dans le dialogue les mêmes questions, quel que soit le système. (...) Si je trouve intéressant que l'on décrive cette initiative, ce n'est pas pour la copier. Je ne pense pas que les choses soient reproductibles ; mais décrire une telle initiative, c'est affirmer que des nouveaux chemins sont possibles. »

L'impact et les enjeux du groupe de dialogue

« J'ai appris que « les choses ne changent pas comme cela, à cause d'une mesure ou d'une technique. Mais des choses deviennent possibles parce que l'on cherche à être partenaires. Nous travaillons actuellement sur un écrit commun, mais lire un document n'est pas synonyme d'expérience. Il n'y a pas de changement si il n'y a pas de chemin avec d'autres. Il faut donc que les personnes du groupe Agora deviennent des relais, qu'ils puissent faire boule de neige. »

« Si notre objectif c'est d'avancer vers des partenariats, alors une question est : est-ce que les services, les travailleurs sociaux, ont compris la nature de l'aide qu'on leur demande ? On ne pourra être partenaires que s'il y a un accord, une compréhension sur ce qu'une famille demande. (...) Est-ce qu'on se donne les moyens d'entendre l'analyse et la demande de la famille ou bien est-ce qu'on est réduit à trouver la réponse institutionnelle du service dans laquelle on peut faire entrer la famille ? (...)

Les formations et le suivi des acteurs de terrain doivent continuer à améliorer la compréhension de ce que vivent les familles en grande précarité. Ceci pour aider à faire éclater le lot de réponses toutes faites qui enferment les personnes dans des solutions. (...) Comment s'associer à une famille dans des projets, des étapes qui sont à sa mesure, gérables par cette dernière, une avancée faisable dans laquelle on veut réussir ensemble, et si l'on échoue, on échoue ensemble. Je crois que cela se gagnera en partie par ce travail que le groupe Agora veut faire sur l'écrit des dossiers et le défi de permettre de plus en plus une maîtrise des écrits des dossiers par les familles concernées. »

« La question de fond qui subsiste au cœur du dialogue est celle du mandat des Services de l'Aide à la Jeunesse qui touchent majoritairement des familles précarisées. Est-ce que l'on accompagne la famille dans sa lutte contre la pauvreté ou est-ce qu'on veut protéger les enfants, et donc souvent les protéger de leur famille et donc forcément condamner les parents ? Dans la méthode de dialogue, on parle

actuellement de "croisement de savoirs," ou de "croisement de pratiques," ; mais il reste un défi qui est ce que j'appellerais le "croisement des luttes,." »

- ***Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale***

Comme nous l'avons souligné dans la présentation des acteurs du groupe de dialogue, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale - on notera à nouveau *SLP* - est un outil qui a, entre autres, pour mission de faciliter les concertations. Pour le groupe Agora, ce rôle se concrétise par le travail d'une collaboratrice scientifique qui consacre environ 2 à 3 jours par mois pour le soutien aux rencontres de l'Agora proprement dites et aux rencontres préparatoires des associations et la rédaction des comptes-rendus ou documents préparatoires. A cela s'ajoute un service de secrétariat pour la production et diffusion des documents aux participants. Le service prend également en charge les frais de déplacements des membres des associations.

Dans son rapport de juin 2001, le SLP souligne qu'il mérite qu'on s'attarde, *« tant du point de vue du contenu que du point de vue méthodologique »* au travail du groupe de dialogue décrit ici. Selon le Service : *« le travail en cours constitue l'expérience la plus approfondie de dialogue »*³⁴ parmi celles auxquelles il participe. Le groupe doit beaucoup au soutien de cet acteur (cf. préparation des rencontres, rédaction des comptes-rendus...). Il a soutenu les associations dans le processus de rédaction de la note de janvier 1998 qui a servi de point de départ au travail. Puis, à partir d'octobre 1998, les associations et la collaboratrice du SLP se réuniront entre chaque rencontre avec l'administration pour préparer la séance suivante.

Pour ce Service, l'objectif du groupe n'est pas *« d'obtenir un résultat prédéterminé, une modification de la loi, mais de chercher ensemble comment s'associer pour que les familles puissent réaliser leur projet familial alors qu'au départ, les points de vue - c'est-à-dire les lieux, les positions d'où l'on regarde - sont radicalement différents. Le fait même de débattre ensemble, le fait que les échanges soient évalués par tous les participants comme très enrichissants constituent une avancée majeure. »*³⁵

En juin 2003, la collaboratrice du SLP souligne combien le contexte du groupe est favorable au développement d'un dialogue de qualité. La démarche a été initiée par le pouvoir politique (Conférence interministérielle pour l'intégration sociale et Ministre-Présidente de la Communauté française), or souvent, les exigences de la gestion politique rendent difficile le respect d'un rythme lent nécessaire à un dialogue en profondeur. Dans le cas du groupe de dialogue dont il est question ici, ce rythme est rendu possible. La démarche a une forte légitimité sans être sous la pression d'un résultat immédiat.

³⁴ Rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *« En dialogue, six ans après le Rapport Général sur la Pauvreté »*, juin 2001, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Belgique, page 116.

³⁵ Ibidem, page 127.

Document réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne

Délégation région Europe
Mouvement international ATD Quart Monde
107, avenue Général Leclerc
95480 Pierrelaye – France
e-mail : region.europe@atd-quartmonde.org



Septembre 2004

© Mouvement international ATD Quart Monde 2004